

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2905

30 novembre 2012

SOMMAIRE

Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl ..	139401	European Retail Investment Holding II S.à	
Ajytech Services S.à r.l.	139401	r.l.	139417
Aludev S.A.	139402	European Retail Investment Holding S. à	
Aludev S.A.	139402	r.l.	139417
AOA S.A.	139415	Euro Properties Investments III S.A.	139420
AP3 Holding S.à r.l.	139415	Euro Properties Investments III S.A.	139419
Argesti s.à r.l.	139401	Europro S.A.	139439
Balber Finance S.à r.l.	139424	Eurytion S.A.	139420
Barrerat S. à r.l.	139424	Faci International	139418
BRESSOLES Décoration S.A.	139411	Falcon ME S.à r.l.	139419
Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.	139411	Falcon ME SPV SCA	139419
Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl	139424	Ferronnerie S & B S.à r.l.	139435
Business Free	139420	FGP IV S.à r.l.	139436
Cube Transport S.C.A.	139421	FGP XII S.à r.l.	139439
Derceto Management	139404	Fidji Luxco (BC)	139420
Development Venture III S.C.A.	139405	Fiduciaire Interrégionale S.A.	139435
DH Residencia S.à r.l.	139405	Financière Cronos S.A.	139436
Digital Luxembourg II Sàrl	139404	Financière de Winseler S.A.	139434
Display Center S.à r.l.	139403	Financière d'Infrastructures de Transport	
Eastern European Media Holdings S.A. ...	139402	Européen S.à r.l.	139425
Electronique Commerciale Européenne		Finavias S.à r.l.	139434
S.A.	139402	FinnAust Mining S.à r.l.	139434
EM-Jot S.à r.l. SPF	139418	Folea S.A. SICAV-FIS I	139419
Energy Machines S.A.	139404	Fortum Investment S.à r.l.	139435
Erar S.à r.l.	139403	Frostbite I S.à r.l.	139435
Erato S.A.	139403	Gamax Management AG	139411
ESO Investco I Sàrl	139404	Generali Hedge Funds Sicav	139434
E. Urbain S.à r.l.	139403	Gestfin	139415
Europarking S.A.	139418	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ..	139394
European Immo Partners	139418	Parker Hannifin Outbound S.à r.l.	139394
European Property & Estate S.à r.l.	139417		

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 158.169.

Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.477.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

The Board of Managers of Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. (hereinafter the "Acquiring Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.169, whose corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED AND THREE EURO (EUR 12,503.-), here represented by Marie-Claude Frank, lawyer, professionally residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

The Board of Managers of Parker Hannifin Outbound S.à r.l. (hereinafter the "Disappearing Company", and together with the Acquiring Company hereinafter the "Merging Companies"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose registered office is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.477, whose corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIVE EURO (EUR 12,505.-), here represented by Anne Lefebvre, lawyer, professionally residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to record in the notarial form, in compliance with Article 271 I of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the following draft terms of the contemplated simplified merger.

WHEREAS

A. For sound restructuring and economical reasons, in order to simplify the ownership structure and to reduce the operating costs, it has been decided on 14 November 2012 by the board of managers of the Acquiring Company and the board of managers of the Disappearing Company (collectively the "Management Boards") to merge the Disappearing Company with the Acquiring Company by way of a simplified merger in accordance with Articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law") (the "Merger").

B. To this effect, the joint merger plan (the "Merger Plan") has been prepared as of 14 November 2012 by the Management Boards for the purpose of setting out the terms and conditions of the Merger, in accordance with the Luxembourg Company Law.

C. The Luxembourg Company Law expressly authorises a merger between two Luxembourg private limited liability companies.

D. The Acquiring Company is the sole participant of the Disappearing Company so that the Merging Companies qualify for the simplified merger procedure with transfer of all assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company at the moment of its dissolution without liquidation within the meaning of Article 278 of the Luxembourg Company Law.

E. The accounting year of each of the Merging Companies runs from 1st July to 30 June of the following year.

F. None of the Merging Companies has yet been dissolved or declared bankrupt or is currently subject to a suspension of payments.

G. With reference to Article 261 of the Luxembourg Company Law it has been agreed between the Management Boards as follows:

MERGER PLAN

1. Description of the Merging Companies. The Acquiring Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by deed of the undersigned notary on 1 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 412 of 3 March 2011 and whose articles of association have

been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 23 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 of 6 September 2012.

The registered office of the Acquiring Company is fixed at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The corporate object of the Acquiring Company is as follows:

"The company's purpose consists in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises. It may acquire and/or sell, as the case may be businesses from or to subsidiaries, affiliated or any other companies. It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by issue of (Convertible) Preferred Equity Certificates, bonds and notes), and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies; more generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

The issued share capital of the Acquiring Company, as of the date of the Merger Plan, amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED THREE EURO (EUR 12,503.-) and is divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED THREE (12,503) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) per share and carrying a total share premium of FIVE BILLION THREE HUNDRED FORTY THREE MILLION THREE HUNDRED TWENTY EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY SIX EURO (EUR 5,343,328,936.-). All of its issued shares are fully paid up.

The Disappearing Company is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by deed of the undersigned notary on 25 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1639 of 21 July 2011 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 21 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 660 of 13 March 2012;

The registered office of the Disappearing Company is fixed at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The corporate object of the Acquiring Company is as follows:

"The company's purpose consists in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises. It may acquire and/or sell, as the case may be businesses from or to subsidiaries, affiliated or any other companies. It may also raise funds, in any manner whatsoever (including, without limitation, by issue of (Convertible) Preferred Equity Certificates, bonds and notes), and lend them to directly or indirectly owned subsidiaries or other affiliated companies in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued by such affiliated companies; more generally, it may render any assistance, including by way of guarantees, to its subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

The issued share capital of the Disappearing Company, as of the date of the Merger Plan, amounts to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED FIVE EURO (EUR 12,505.-) and is divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED FIVE (12,505) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) per share and carrying a total share premium of TWO BILLION SEVEN HUNDRED NINETEEN MILLION THIRTY FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY TWO EURO (EUR 2,719,034,792.-). All of its issued shares are fully paid up.

2. Merger Terms - Effectiveness. The Disappearing Company shall merge into the Acquiring Company by way of a simplified vertical merger procedure in accordance with (i) the Luxembourg Company Law, in particular Articles 278 to 280 thereof providing for the acquisition by the acquiring company holding 100% of the share capital, corporate units and securities conferring voting rights of all the assets and all the liabilities of the disappearing company, and (ii) the terms and conditions included in the Merger Plan ((i), and (ii), collectively, the "Merger Terms & Conditions"). Provided that no general meeting of participants of the Acquiring Company convened in accordance with Section 10 (iii) below resolves

otherwise, the Merger shall take effect among the Merging Companies the day after one (1) month after publication in accordance with Article 9 of the Luxembourg Company Law of the present notarial deed recording the Merger Plan scheduled for 1st January 2013 (the "Effective Date"). The Merger shall have no effect vis-a-vis third parties until the day after publication in accordance with Article 9 of the Luxembourg Company Law of the notarial certificate required under Article 273 (1) of the Luxembourg Company Law scheduled for 15 January 2013 (the "Publication Date").

3. Legal consequences of the Merger. Upon the effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of the Disappearing Company shall be transferred to the Acquiring Company by operation of law (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif), the Disappearing Company as well as its US Branch shall cease to exist and all the Disappearing Company's issued shares shall be cancelled.

The creditors of the Disappearing Company shall become the creditors of the Acquiring Company.

The Acquiring Company shall carry out all the agreements and obligations of any kind of the Disappearing Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date. In so far as required by law or deemed necessary or useful, any appropriate transfer instrument shall be executed by the Merging Companies to perfect the transfer of the assets and liabilities of the Disappearing Company to the Acquiring Company.

All constitutional documents and registers of shares or other instruments of the Disappearing Company, any shareholders' agreement relating to the Disappearing Company, as well as all corporate resolutions and financial statements (plus annexes and reports) of the Disappearing Company shall be transferred and kept at the registered office of the Acquiring Company for the duration prescribed by Luxembourg laws. All other corporate documents, files and records (in particular all agreements entered into by the Disappearing Company) shall remain at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, provided that appropriate access to said documentation and information is guaranteed to the Acquiring Company at any time.

4. Consideration for the transfer of all the assets and liabilities of the Disappearing Company. There will be no issue of new shares by the Acquiring Company in exchange for all the assets and liabilities transferred by the Disappearing Company in accordance with Article 278 of the Luxembourg Company Law.

5. Reference date for accounting purposes. The Merger is carried through with accounting effect from 1st July 2012 (the "Accounting Date"), from which date the operations of the Disappearing Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company.

The Acquiring Company shall thus take up in its accounting books all assets and liabilities of the Disappearing Company for their value as it stood in the books of the Disappearing Company as at the Accounting Date, and all current accounting year profits and/or losses of the Disappearing Company until the Effective Date shall be accounted as profits and/or losses of the Acquiring Company.

6. Employment. The Merging Companies will not apply the provisions from the Labor Code relating to information and consultation (i.e. Articles S.414-4 (1) and L.414-4 (4)) and, as the case may be the transfer of the business (i.e. Articles L. 127-1 and seq), as none of them has entered into any employment contract.

7. No special rights in the Acquiring Company - Creditors' rights. There are no persons or entities that hold special rights in the Merging Companies. The Acquiring Company will not as a result of the Merger issue shares or other forms of securities granting special rights.

Creditors of the Merging Companies are informed that they are entitled to apply within two (2) months of the Publication Date to the judge presiding the chamber of the Luxembourg district court dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters obtain adequate safeguard of collateral for their matured or un-matured debts, in case the Merger would make such protection necessary.

Creditors concerned by the Merger and having questions pertaining to the Merger and their claims may address such questions in writing to the following address:

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l.
22, rue Goethe
L-1637 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

At the above address, creditors may obtain, upon written request and free of charge, all necessary information and documentation pertaining to the Merger.

8. No special advantages. No special advantages were or shall be granted in connection with the Merger to the members of the Management Boards, any statutory or independent auditor of the Merging Companies, or any other experts or advisers of the Merging Companies.

9. Tax. From the Effective Date, the Acquiring Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or may become due with respect to the property of the assets of the Disappearing Company.

10. No shareholder approvals necessary for completion of the Merger. The Merger needs not be approved by the general meeting of participants of the Merging Companies pursuant to Article 279 of the Luxembourg Company Law, provided that the following conditions are fulfilled:

(i) the publication of the Merger Plan provided for in Article 262 of the Luxembourg Company Law is made regarding the Acquiring Company and the Disappearing Company at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies;

(ii) all the participants of the Acquiring Company are entitled to inspect the documents specified in Article 267, paragraph 1 a), b) and c) of the Luxembourg Company Law and listed in Section 11 here below, and may obtain a copy thereof upon request and free of charge, at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies, at the registered office of the Acquiring Company; and

(iii) one (1) or more of the participants of the Acquiring Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled, at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies, to require that a general meeting of participants of the Acquiring Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one (1) month as of the request for it to be held.

In accordance with the Luxembourg Company Law, a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg will deliver a certificate stating that all conditions of said Article 279 have been fulfilled.

11. Documents available at the registered office of each of the Merging Companies. The following documents are available at the registered offices of the Merging Companies:

(i) the Merger Plan; and

(ii) the annual accounts of each of the Merging Companies for the first and last accounting years.

Participants of the Merging Companies may obtain, upon request and free of charge, copies of these documents pertaining to the Merger.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Acquiring Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Me Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu

Le conseil de gérance de Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. (ci-après la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 158.169, dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT TROIS EUROS (EUR 12.503,-), ici représentée par Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et

Le conseil de gérance de Parker Hannifin Outbound S.à r.l. (ci-après la «Société Absorbée», et ensemble avec la Société Absorbante, ci-après «les Sociétés Fusionnantes»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 160.477, dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT CINQ EUROS (EUR 12.505,-), ici représentée par Anne Lefebvre, avocat, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, annexées au présent acte, aux fins de dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter en la forme authentique, conformément à l'Article 271 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), les termes du projet de fusion simplifiée comme suit:

Préambule

A. Pour des raisons de restructuration importante et économiques, afin de simplifier la structure de propriété et réduire les frais de fonctionnement, le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée (ensemble les «Organes de Gestion») ont décidé le 14 novembre 2012 de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante par voie d'une fusion simplifiée conformément aux termes des Articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datant du 10 août 1915 telle que modifiée (la «LSC») (la «Fusion»).

B. A cet effet, le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») a été établi le 14 novembre 2012 par les Organes de Gestion dans le but de prévoir les termes et conditions de la Fusion, conformément à la LSC.

C. La LSC autorise expressément la fusion entre deux sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises.

D. La Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée de manière à ce que les Sociétés Fusionnantes se qualifient pour la procédure de fusion simplifiée avec transfert par la Société Absorbée à la Société Absorbante de tout son patrimoine activement et passivement au moment de sa dissolution sans liquidation au sens de l'Article 278 de la LSC.

E. L'exercice social de chacune des Sociétés Fusionnantes court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

F. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a jusqu'ici été dissoute ou été déclarée en faillite ou n'est actuellement soumise à une suspension des paiements.

G. Par renvoi à l'Article 261 de la LSC, il a été convenu entre les Organes de Gestion comme suit:

PROJET DE FUSION

1. Description des Sociétés Fusionnantes. La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée par acte notarié du notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 3 mars 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du même notaire en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 6 septembre 2012.

Le siège social de la Société Absorbante est fixé au 22, rue, Goethe, L-1637 Luxembourg. L'objet social de la Société Absorbante est comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, parts sociales et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale; elle peut acquérir et/ou vendre, si nécessaire, des entreprises de ou à des filiales directes ou indirectes, des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés. Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par l'émission de «Preferred Equity Certificates») (convertibles), titres, obligations et créances), et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées; plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levées de fonds auprès du public.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Le capital social émis de la Société Absorbante, en date du Projet de Fusion, est égal à DOUZE MILLE CINQ CENT TROIS EUROS (EUR 12.503,-) et est divisé en DOUZE MILLE CINQ CENT TROIS (12.503) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par part sociale et ayant une prime d'émission totale de CINQ MILLIARD TROIS CENT QUARANTE TROIS MILLION TROIS CENT VINGT HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE SIX EUROS (EUR 5.343.328.936,-). Toutes les parts sociales émises sont entièrement libérées.

La Société Absorbée est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée par acte du même notaire en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1639 du 21 juillet 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 13 mars 2012.

Le siège social de la Société Absorbée est fixé à 22, rue, Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'objet social de la Société Absorbée est comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, parts sociales et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale; elle peut acquérir et/ou vendre, si nécessaire, des entreprises de ou à des filiales directes ou indirectes, des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés. Elle peut lever des fonds, de quelque manière que ce soit (y compris, et sans limitation, par l'émission de «Preferred Equity Certificates» (convertibles), titres, obligations et créances), et les prêter à des filiales directes ou indirectes ou d'autres sociétés affiliées par tous moyens y compris en accordant des prêts ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis par ces sociétés affiliées; plus généralement, elle peut prêter tous concours, y compris accorder des garanties, à ses filiales ou sociétés affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levées de fonds auprès du public.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Le capital social émis de la Société Absorbée, en date du Projet de Fusion, est égal à DOUZE MILLE CINQ CENT CINQ EUROS (EUR 12.505,-) et est divisé en DOUZE MILLE CINQ CENT CINQ (12.505) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par part sociale et ayant une prime d'émission totale de DEUX MILLIARD SEPT CENT DIX NEUF MILLION TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS (EUR 2.719.034.792,-). Toutes les parts sociales émises sont entièrement libérées.

2. Modalités de la Fusion - Prise d'effet. La Société Absorbée fusionnera avec la Société Absorbante par voie de fusion verticale simplifiée, conformément (i) à la LSC, en particulier aux Articles 278 à 280 de celle-ci prévoyant l'acquisition par la société absorbante titulaire de 100% des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée, et (ii) le Projet de Fusion ((i), et (ii) constituant ensemble les «Conditions de la Fusion»).

A condition qu'aucune assemblée générale des associés de la Société Absorbante convoquée conformément à la Section 10 (iii) ci-dessous ne décide autrement, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes le jour après un (1) mois suivant la date de publication conformément aux dispositions de l'Article 9 de la LSC du présent acte notarié du Projet de Fusion, prévu pour le 1^{er} janvier 2013 (la «Date Effective»). La Fusion n'aura aucun effet vis-vis des tiers jusqu'au jour suivant la publication conformément aux dispositions de l'Article 9 de la LSC du certificat notarié requis en vertu de l'Article 273 (1) de la LSC prévu pour le 15 janvier 2013 (la «Date de Publication»).

3. Effets juridiques de la Fusion. Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront transférés de plein droit à la Société Absorbante (transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif), la Société Absorbée ainsi que sa succursale américaine cesseront d'exister et toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

Les créanciers de la Société Absorbée deviendront les créanciers de la Société Absorbante.

La Société Absorbante prend à sa charge les contrats et obligations de toute nature de la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date Effective.

Dans la mesure de ce qui est requis par la loi et de ce qui est nécessaire ou utile, tout instrument de transfert approprié sera signé par les Sociétés Fusionnantes pour rendre opposable le transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Tous les documents constitutifs et registres des parts sociales ou autres titres de la Société Absorbée, tout pacte d'associés relatif à la Société Absorbée, ainsi que toutes les décisions sociales et comptes (avec annexes et rapports) de la Société Absorbée seront transférés et conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par les lois luxembourgeoises. Tous les autres documents sociaux, dossiers et archives (en particulier tous les contrats conclus par la Société Absorbée) demeureront au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à condition qu'un accès approprié à ces documents et informations soit garanti à la Société Absorbante à tout moment.

4. Aucune contrepartie au transfert du patrimoine activement et passivement de la Société Absorbée. Il n'y aura point d'émission de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante en contrepartie du patrimoine actif et passif transféré par la Société Absorbée conformément à l'Article 278 de la LSC.

5. Date d'effet comptable. La date d'effet comptable, à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, sera le 1^{er} juillet 2012 (la «Date d'Effet Comptable»).

La Société Absorbante prendra donc à son compte dans ses livres comptables tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée à leur valeur telle qu'elle était reflétée dans les livres de la Société Absorbée à la Date d'Effet Comptable et tous les profits et/ou pertes de l'exercice social en cours de la Société Absorbée jusqu'à la Date Effective seront comptabilisés comme des profits et/ou pertes de la Société Absorbante.

6. Emploi. Les Sociétés Fusionnantes n'appliqueront pas les dispositions du Code du Travail relatives à l'information et à la consultation (Articles S.414-4 (1) et L.414-4 (4)) et le cas échéant le transfert de l'activité (Articles L.127-1 et suivants) puisque aucun contrat de travail n'a été conclu par elles.

7. Pas de droits spéciaux dans la Société Absorbante - Droits des créanciers. Il n'existe aucune personne ou entité qui détient des droits spéciaux dans les Sociétés Fusionnantes. La Société Absorbante n'émettra pas dans le cadre de la Fusion des parts sociales ou d'autres formes de valeurs mobilières donnant des droits spéciaux.

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes sont informés qu'ils ont le droit de demander dans les deux (2) mois suivant la Date de Publication au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour leurs créances échues ou non-échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers.

Les créanciers concernés par la Fusion et ayant des questions sur la Fusion et leurs créances peuvent en faire part par écrit à l'adresse suivante:

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l.
22, rue Goethe
L-1637 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Les créanciers peuvent obtenir gratuitement à l'adresse susmentionnée, sur demande écrite, toutes les informations et tous documents nécessaires en rapport avec la Fusion.

8. Pas d'avantages spéciaux. Aucun avantage particulier n'a ou ne sera accordé en relation avec la Fusion aux membres des Organes de Gestion, à tout commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises des Sociétés Fusionnantes, ou à tout autre expert ou conseiller des Sociétés Fusionnantes.

9. Impôts. A partir de la Date Effective, la Société Absorbante paie les impôts, cotisations, rétributions et obligations, ordinaires ou extraordinaires, dus ou qui seront dus concernant la propriété des actifs de la Société Absorbée.

10. Pas d'approbation des associés nécessaire pour l'achèvement de la Fusion. La Fusion n'a pas besoin d'être approuvée par les assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes selon l'Article 279 de la LSC si les conditions suivantes sont remplies:

(i) la publication du Projet de Fusion prévue à l'article 262 de la LSC concernant la Société Absorbée et la Société Absorbante sera faite au moins un (1) mois avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes;

(ii) tous les associés de la Société Absorbante ont droit d'examiner les documents énumérés à l'Article 267 paragraphe 1) a), b) et c) de la LSC, ainsi qu'à la Section 11 ci-dessous, et d'en obtenir copie sur demande et sans frais, au siège social de la Société Absorbante, au moins un (1) mois avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes; et

(iii) un (1) associé de la Société Absorbante ou plusieurs, détenant au moins 5% des parts sociales dans le capital souscrit a/ont le droit, au moins un (1) mois avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes, de demander à ce que soit convoquée une assemblée générale des associés de la Société Absorbante afin d'approuver la Fusion. Cette assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle se tienne dans le mois de la demande.

Conformément à la LSC, un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg délivrera un certificat attestant que toutes les conditions de cet Article 279 de la LSC sont remplies.

11. Documents disponibles au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les documents suivants seront disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes:

(i) le Projet de Fusion; et

(ii) les comptes annuels de chacune des Sociétés Fusionnantes des premier et dernier exercices sociaux.

Les associés des Sociétés Fusionnantes peuvent obtenir, sur demande et gratuitement, des copies de ces documents relatifs à la Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante, ou qui seront mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Howald, date en en-tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte. Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Frank, Lefebvre, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15311. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2012.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2012153431/398.

(120200842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, le 15 octobre 2012

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer avec effet immédiat le siège de la société au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Frank Schwiering.

Monsieur Ronald Weber, né le 2 août 1953 à Maastricht (Pays-Bas) et demeurant professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, accepte le mandat de gérant de la société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012144236/19.

(120190610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Ajytech Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.231.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement rendu le 4 octobre 2012, la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes les opérations de liquidation de la société AJYTECH SERVICES S.à r.l., dont le dernier siège social connu était au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société liquidée

Maître Mélanie Sauvage

Le liquidateur

Référence de publication: 2012144251/15.

(120190130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Agence Générale Deckenbrunnen Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.548.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144250/10.

(120190320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 avril 2012

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS n'est pas renouvelé.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS dont le siège social est au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommée Réviseur d'entreprises agréé pour une période de 1 an.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ALUDEV S.A.

Référence de publication: 2012144255/15.

(120190205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144256/10.

(120190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.283.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 05 novembre 2012 que l'Assemblée décide de reconduire, pour une nouvelle période statutaire de trois ans, les mandats des Administrateurs sortants:

- Mme Annie SWETENHAM,
- M. Fernand HEIM,
- M. Marc SCHMIT,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que celui du Commissaire aux comptes:

- M. Marco RIES, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012144395/19.

(120190346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Eastern European Media Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.867.

—
Suite à une lettre en date du 21 octobre 2012 et signée par Monsieur Robert Burke, administrateur de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 21 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 novembre 2012.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012144386/13.

(120189927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

E. Urbain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 6, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E. URBAIN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012144385/11.

(120190554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Display Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.595.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2012144381/11.

(120190434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Erato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.189.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 10 octobre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

ERATO S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012144403/19.

(120190311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Erar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 279A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.994.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012144402/13.

(120190078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

ESO Investco I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.507.

EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, ESO Management (Luxembourg) Limited SARL agissant au nom et pour le compte de European Special Opportunities Credit Fund II FCP, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012144404/16.

(120189904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Energy Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 151.077.

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 octobre 2012 a décidé:

1) De prendre acte de la démission de Monsieur Gustav HYBBINETTE de son mandat d'administrateur.

2) De nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Knud Erik Banke KRISTENSEN, né le 3/11/1964 à Faaborg (DK), demeurant professionnellement Assensvej 84 à DK-5600 Faaborg. Son mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2016.

Référence de publication: 2012144401/12.

(120190569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Derceto Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.265.

L'adresse de M. Benoît Nasr, gérant et associé unique de la société à responsabilité limitée Derceto Management, est désormais au 165 route d'Arlon L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05 novembre 2012.

Benoît Nasr

Gérant

Référence de publication: 2012144360/13.

(120189952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Digital Luxembourg II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

En date du 31 octobre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frederick Smith Potter, ayant pour adresse professionnelle le 99, Butlers & Colonial Wharf, GB - SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet au 31 octobre 2012.

- Nomination de Monsieur David John Glennane, né le 03 octobre 1976 à Louth, Irlande, ayant pour adresse professionnelle le Unit 9 Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15, Irlande, en tant que gérant de classe A avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Pour la Société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant de classe B

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2012144367/22.

(120190495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144380/10.

(120190281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 3.483.937,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1961 of 7th August 2012.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 30 August 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at three million four hundred fifty-three thousand nine hundred thirty-eight euros (EUR 3,453,938.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eight hundred one thousand nine hundred eight (801,908) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), eight hundred ten thousand twelve (810,012) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million eighty thousand fifteen (1,080,015) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred thirty-two thousand five (432,005) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares" together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders

(the "Class B Shareholders"), one hundred thirty-one thousand nine hundred eighty-nine (131,989) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholder"), and one hundred ninety-eight thousand eight (198,008) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-). and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 August 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 11 October 2012, an increase of the issued share capital by an amount of twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 29,999.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million four hundred eighty-three thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 3,483,937.-) by the creation of (i) six thousand eight hundred twenty-nine (6,829) Class B Series 1 Shares, (ii) six thousand eight hundred ninety-seven (6,897) Class B Series 2 Shares, (iii) nine thousand one hundred ninety-six (9,196) Class B Series 3 Shares, (iv) three thousand six hundred seventy-nine (3,679) Class B Series 4 Shares, (v) one thousand three hundred fifty-nine (1,359) Class B' Shares and (iii) two thousand thirty-nine (2,039) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 August 2012, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 11 October 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of two hundred sixty-nine thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 269,991.-) as follows:

- Mutavie, a company governed by the laws of France, with registered office at 9, rue des Iris F-79000 Bessines, France, and registered with the Registre de Commerce de Niort under number B 315 652 263: one thousand five hundred forty (1,540) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of fifteen thousand four hundred euro (EUR 15,400.-) including a share premium in the aggregate amount of thirteen thousand eight hundred sixty euro (EUR 13,860.);

- OPB DVIII Holdings Trust, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: one thousand six hundred nine (1,609) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of sixteen thousand ninety euro (EUR 16,090.-) including a share premium in the aggregate amount of fourteen thousand four hundred eighty one euro (EUR 14,481.-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: one thousand three hundred eighty (1,380) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of thirteen thousand eight hundred euro (EUR 13,800.-) including a share premium in the aggregate amount of twelve thousand four hundred twenty euro (EUR 12,420.-);

- SIF Investment Company Ltd, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Switzerland: nine hundred twenty (920) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of nine thousand two hundred euro (EUR 9,200.-) including a share premium in the aggregate amount of eight thousand two hundred eighty euro (EUR 8,280.-);

- Development Finnish Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159125: (i) one thousand three hundred eighty (1,380) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of thirteen thousand eight hundred euro (EUR 13,800.-) including a share premium in the aggregate amount of twelve thousand four hundred twenty euro (EUR 12,420.-) and (ii) two thousand two hundred ninety-nine (2,299) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred ninety euro (EUR 22,990.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: seven hundred sixty-six (766) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of seven thousand six hundred sixty euro (EUR 7,660.-) including a share premium in the aggregate amount of six thousand eight hundred ninety-four euro (EUR 6,894.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: three hundred eighty-three (383) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of three thousand eight hundred thirty

euro (EUR 3,830.-) including a share premium in the aggregate amount of three thousand four hundred forty-seven euro (EUR 3,447.-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: two thousand two hundred ninety-nine (2,299) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred ninety euro (EUR 22,990.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: one thousand one hundred fifty (1,150) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of eleven thousand five hundred euro (EUR 11,500.-) including a share premium in the aggregate amount of ten thousand three hundred fifty euro (EUR 10,350.-);

- Turtle Investment Holding BV, a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, The Netherlands: four thousand five hundred ninety-eight (4,598) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of forty-five thousand nine hundred eighty euro (EUR 45,980.-) including a share premium in the aggregate amount of forty-one thousand three hundred eighty-two euro (EUR 41,382.-);

- Development German Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159130: two thousand two hundred ninety-nine (2,299) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred ninety euro (EUR 22,990.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, a company governed by the laws of France, with registered office at Coeur Défense Tour B

- La Défense 4 – 100, Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: two thousand two hundred ninety-nine (2,299) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of twenty-two thousand nine hundred ninety euro (EUR 22,990.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty thousand six hundred ninety-one euro (EUR 20,691.-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: three thousand six hundred seventy-nine (3,679) new Class B Series 4 Shares, at a total issue price of thirty-six thousand seven hundred ninety euro (EUR 36,790.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-three thousand one hundred eleven euro (EUR 33,111.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: one thousand three hundred fifty-nine (1,359) new Class B' Shares, at a total issue price of thirteen thousand five hundred ninety euro (EUR 13,590.-) including a share premium in the aggregate amount of twelve thousand two hundred thirty-one euro (EUR 12,231.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: one thousand two hundred twentythree (1,223) new Class C Shares, at a total issue price of twelve thousand two hundred thirty euro (EUR 12,230.-) including a share premium in the aggregate amount of eleven thousand seven euro (EUR 11,007.-);

- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: eight hundred sixteen (816) new Class C Shares, at a total issue price of eight thousand one hundred sixty (EUR 8,160.-) including a share premium in the aggregate amount of seven thousand three hundred forty-four euro (EUR 7,344.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 13 September 2012, so that the total amount of two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 299,990.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 269,991.-), has been on 13 September 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 13 September 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million four hundred eighty-three thousand nine hundred thirty-seven euros (EUR 3,483,937.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eight hundred eight thousand seven hundred thirty-seven (808,737) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), eight hundred sixteen thousand nine hundred nine (816,909) class B series 2 shares (The "Class B Series 2 Shares"), one million eighty-nine thousand two hundred eleven (1,089,211) class B series 3 shares (The "Class B Series 3 Shares"), four hundred thirty-five thousand six hundred eighty-four (435,684) class B series 4 shares (The "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred thirty-three thousand three hundred forty-eight (133,348) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the

unlimited partner (the "Class B' Shareholder"), and two hundred thousand forty-seven (200,047) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1961, en date du 30 août 2012

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 30 août 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions quatre cent cinquante trois mille neuf cent trente-huit euros (EUR 3.453.938,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et huit cent un mille neuf cent huit (801.908) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), huit cent dix mille douze (810.012) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million quatre-vingt mille quinze (1.080.015) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent trente-deux mille cinq (432.005) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent trente et un mille neuf cent quatre vingt neuf (131.989) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires et cent quatre vingt dix-huit mille huit (198.008) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante cinq millions (465.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf cent quatrevingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 août 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation

de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 11 octobre 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros (EUR 29.999,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions quatre cent quatre vingt trois mille neuf cent trente-sept euros (EUR 3.483.937,-) par la création et l'émission de (i) six mille huit cent vingt-neuf (6.829) Actions de Catégorie B Série 1, (ii) six mille huit cent quatre vingt dix-sept (6.897) Actions de Catégorie B Série 2, (iii) neuf mille cent quatre vingt seize (9.196) Actions de Catégorie B Série 3, (iv) trois mille six cent soixante dix-neuf (3.679) Actions de Catégorie B Série 4, (v) mille trois cent cinquante-neuf (1.359) Actions de Catégorie B' et (iii) deux mille trente-neuf (2.039) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 août 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 11 octobre 2012, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-neuf mille neuf cent quatre vingt-onze-euros (EUR 269.991,-), comme suit:

- Mutavie, une société régie par le droit français, avec siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France et immatriculée au Registre du Commerce de Niort sous le numéro B 315 652 263: mille cinq cent quarante (1.540) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de quinze mille quatre cents euros (EUR 15.400,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860,-);

- OPB DVIII Holdings Trust, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: mille six cent neuf (1.609) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de seize mille quatre vingt dix euros (EUR 16.090,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quatorze mille quatre cent quatre vingt un euros (EUR 14.481,-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: mille trois cent quatre vingt (1.380) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de treize mille huit cent euros (EUR 13.800,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de douze mille quatre cent vingt euros (EUR 12.420,-);

- SIF Investment Company Ltd, une société régie par le droit Suisse, avec siège social à Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Suisse: neuf cent vingt (920) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de neuf mille deux cents euros (EUR 9.200,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de huit mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 8.280,-);

- Development Finnish Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159125: (i) mille trois cent quatre-vingts (1.380) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de treize mille huit cents euros (EUR 13.800,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de douze mille quatre cent vingt euros (EUR 12.420,-) et (ii) deux mille deux cent quatre vingt dix-neuf (2.299) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de vingt-deux mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 22.990,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quatre vingt onze euros (EUR 20.691,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosirir Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: sept cent soixante-six (766) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de sept mille six cent soixante euros (EUR 7.660,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de six mille huit cent quatre vingt quatorze euros (EUR 6.894,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosirir Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: trois cent quatre-vingt-trois (383) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de trois mille huit cent trente euros (EUR 3.830,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trois mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 3.447,-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: deux mille deux cent quatre vingt dix-neuf (2.299) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de vingt-deux mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 22.990,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quatre vingt onze euros (EUR 20.691,-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: mille cent cinquante (1.150) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de dix mille trois cent cinquante euros (EUR 10.350,-);

- Turtle Investment Holding BV, une société régie par le droit Néerlandais, avec siège social à Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: quatre mille cinq cent quatre vingt dix-huit (4.598) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de quarante cinq mille neuf cent quatre vingt euros (EUR 45.980,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante et un mille trois cent quatre vingt deux euros (EUR 41.382,-);

- Development German Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159130: deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.299)

nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de vingt-deux mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 22.990.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quatre vingt onze euros (EUR 20.691,-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, une société régie par le droit de France, avec siège social au Coeur Défense Tour B -La Défense 4

- 100, Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: deux mille deux cent quatre vingt dix-neuf (2.299) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de vingt deux mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 22.990.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt mille six cent quatre vingt onze euros (EUR 20.691,-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: trois mille six cent soixante dix-neuf (3.679) nouvelles Actions de Catégorie B Série 4, à un prix d'émission total de trente-six mille sept cent quatre vingt dix euros (EUR 36.790,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-trois mille cent onze euros (EUR 33.111,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: mille trois cent cinquante-neuf (1.359) nouvelles Actions de Catégorie B' à un prix d'émission total de treize mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 13.590,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de douze mille deux cent trente et un euros (EUR 12.231,-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: mille deux cent vingt-trois (1.223) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de douze mille deux cent trente euros (EUR 12.230,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de onze mille sept euros (EUR 11.007,-);

- DV III Participation, une société civile régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: huit cent seize (816) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de huit mille cent soixante euros (EUR 8.160,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de sept mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 7.344,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 13 septembre 2012, de sorte que la somme de deux cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix euros (EUR 299.990,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux cent soixante-neuf mille neuf cent quatre vingt onze euros (EUR 269.991,-), se trouvait le 13 septembre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 13 septembre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à trois millions quatre cent quatre vingt trois mille neuf cent trente-sept euros (EUR 3.483.937,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et huit cent huit mille sept cent trente-sept (808.737) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), huit cent seize mille neuf cent neuf (816.909) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million quatre vingt neuf mille deux cent onze (1.089.211) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent trente cinq mille six cent quatre vingt quatre (435.684) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent trente-trois mille trois cent quarante-huit (133.348) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B'») et deux cent mille quarante-sept (200.047) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/4878è. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144365/333.

(120190365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

BRESSOLES Décoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 98.524.

—
EXTRAIT

Le mandat de commissaire aux comptes sur la société BRESSOLES DECORATION S.A., domiciliée au 18-20, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 98.524) a été dénoncé avec effet au 31 octobre 2012 par la société EP INTERNATIONAL SA (RCS Luxembourg B 130.232).

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012144305/13.

(120190674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 324.890.075,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

—
Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012144284/11.

(120190673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Gamax Management AG (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated June 16, 1992 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 312 dated July 21, 1992. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary, dated April 24, 2008 and published in the Mémorial number 1355 dated June 3, 2008.

The meeting was opened at 10.15 a.m. under the chairmanship of Dr. Marcel Bartnik, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

Who appointed as secretary Marc Hirtz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Burr, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document and registered therewith.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast in the meeting.

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

Amendment of the Articles in order to comply with the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment:

1. Amendment of Art. 3 of the Articles on the Company's purpose, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto.

The Company is a member of the Mediolanum Banking Group. In such capacity, the Company is required to comply with all provisions established by the parent company in performing its direction and coordination activities in relation to the execution of instructions given by the Banca d'Italia in the interest of the stability of the group. The members of the board of directors of the Company will provide the parent company with all data and information, which are necessary for the establishment of such provisions, provided that such data and information may validly and legally be communicated under Luxembourg law.

When complying with the above-mentioned provisions established for the purpose of consolidated banking supervision, the members of the board of directors must take into consideration Luxembourg company law and banking supervision provisions.”

2. Amendment of Art. 13 of the Articles;

3. Amendment of Art. 18 of the Articles;

4. Amendment of Art. 22 of the Articles.

IV. Pursuant to the attendance list, hundred per cent of the issued shares of the Company are present or represented at the meeting.

V. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

VI. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolved to amend Article 3 of the Articles on the Company's purpose, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of undertakings for collective investment.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto.

The Company is a member of the Mediolanum Banking Group. In such capacity, the Company is required to comply with all provisions established by the parent company in performing its direction and coordination activities in relation to the execution of instructions given by the Banca d'Italia in the interest of the stability of the group. The members of the board of directors of the Company will provide the parent company with all data and information, which are necessary for the establishment of such provisions, provided that such data and information may validly and legally be communicated under Luxembourg law.

When complying with the above-mentioned provisions established for the purpose of consolidated banking supervision, the members of the board of directors must take into consideration Luxembourg company law and banking supervision provisions.”

Second Resolution

The meeting resolved to amend Article 13 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the investment policy for the investments of the undertakings for collective investment referred to in Article 3 and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation, subject to such restrictions as may apply by law

or regulation or these Articles or as may be determined by the board of directors in accordance with the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto.”

Third Resolution

The meeting resolved to amend Article 18 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18.** The accounting data related in the annual report of the Corporation shall be examined by an independent and external auditor (“réviseur d’entreprises”) appointed by the meeting of shareholders and remunerated by the Corporation.

The independent and external auditor shall fulfill all duties prescribed by the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.”

Fourth Resolution

The meeting resolved to amend Article 22 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto, as well as the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto.”

There being no further business, the meeting is closed at 11 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the german translation:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gamax Management AG (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer Aktiengesellschaft („société anonyme“), mit Sitz in 69, route d’Esch, L-1470 Luxemburg, gegründet unter durch notarielle Urkunde von Maître Reginald Neuman, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, vom 16. Juni 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das “Mémorial”), Nummer 312 vom 21. Juli 1992 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde letztmalig am 24. April 2008 gemäß notarieller Urkunde des unterzeichnenden Notars abgeändert und am 3. Juni 2008 im Mémorial Nummer 1355 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 10.15 Uhr unter dem Vorsitz von Dr. Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Marc Hirtz, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Jennifer Burr, Juristin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Es ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die von jedem Aktionär gehalten werden, gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Präsidiums und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste und die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegendem Protokoll beigefügt und werden mit ihm zusammen registriert.

II. Für eine Satzungsänderung ist gemäß Artikel 67-1 (2) des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner letztgültigen Fassung ein Anwesenheitsquorum von 50% des Gesellschaftskapitals erforderlich; die Beschlüsse sind entsprechend der Tagesordnung mit einer Zweidrittelmehrheit der abgegebenen Stimmen zu fassen.

III. Die Tagesordnung der gegenwärtigen Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

Anpassung der Satzung an das luxemburgische Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen:

1. Änderung des Art. 3 der Satzung über den Zweck der Gesellschaft dahingehend anzupassen, dass dieser künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte, im Rahmen der Bestimmungen von Kapitel 15 des Gesetzes vom siebzehnten Dezember zweitausendzehn über Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, tätigen, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Die Gesellschaft ist Mitglied der Mediolanum Banken Gruppe. In dieser Eigenschaft ist sie gehalten, die Bestimmungen der Muttergesellschaft, die diese in Ausübung ihrer Leistungs- und Koordinierungstätigkeit im Hinblick auf die Ausführung der von der Banca d'Italia im Interesse der Stabilität der Gruppe erteilten Anweisungen erlässt, zu befolgen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft haben der Muttergesellschaft sämtliche Daten und Informationen zur Verfügung zu stellen, die für den Erlass der Bestimmungen erforderlich sind, vorausgesetzt, dass die betreffenden Daten und Informationen ordnungsgemäß und im Einklang mit Luxemburger Recht zur Verfügung gestellt werden können.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben bei der Befolgung der vorbezeichneten, für die Zwecke der konsolidierten Bankenaufsicht ergangenen Bestimmungen den in Luxemburg geltenden gesellschaftsrechtlichen Bestimmungen und bankaufsichtsrechtlichen Regelungen Rechnung zu tragen.“

2. Änderung des Art. 13 der Satzung;

3. Änderung des Art. 18 der Satzung;

4. Änderung des Art. 22 der Satzung.

IV. Gemäß der Anwesenheitsliste sind 100% der ausgegebenen Aktien der Gesellschaft anwesend bzw. vertreten.

V. Sämtliche anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, erklären, bereits vor der außerordentlichen Generalversammlung Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die Versendung einer offiziellen Einladung zu der außerordentlichen Generalversammlung entbehrlich war.

VI. Dementsprechend ist die gegenwärtige Generalversammlung beschlussfähig und kann über die Tagesordnungspunkte entscheiden.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 3 der Satzung über den Zweck der Gesellschaft dahingehend anzupassen, dass dieser künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte, im Rahmen der Bestimmungen von Kapitel 15 des Gesetzes vom siebzehnten Dezember zweitausendzehn über Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, tätigen, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Die Gesellschaft ist Mitglied der Mediolanum Banken Gruppe. In dieser Eigenschaft ist sie gehalten, die Bestimmungen der Muttergesellschaft, die diese in Ausübung ihrer Leistungs- und Koordinierungstätigkeit im Hinblick auf die Ausführung der von der Banca d'Italia im Interesse der Stabilität der Gruppe erteilten Anweisungen erlässt, zu befolgen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft haben der Muttergesellschaft sämtliche Daten und Informationen zur Verfügung zu stellen, die für den Erlass der Bestimmungen erforderlich sind, vorausgesetzt, dass die betreffenden Daten und Informationen ordnungsgemäß und im Einklang mit Luxemburger Recht zur Verfügung gestellt werden können.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben bei der Befolgung der vorbezeichneten, für die Zwecke der konsolidierten Bankenaufsicht ergangenen Bestimmungen den in Luxemburg geltenden gesellschaftsrechtlichen Bestimmungen und bankaufsichtsrechtlichen Regelungen Rechnung zu tragen.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 13 der Satzung dahingehend anzupassen, dass dieser künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 13.** Der Verwaltungsrat hat die Befugnisse, die Anlagepolitik der Organismen für gemeinsame Anlagen auf die in Artikel 3 Bezug genommen wird, nach dem Grundsatz der Risikostreuung sowie die Geschäftsführung und Leitung der Angelegenheiten der Gesellschaft, zu bestimmen. Dies geschieht unter Beachtung der gemäß Gesetz oder Verordnung oder dieser Satzung vom Verwaltungsrat im Einklang mit dem Gesetz vom 17. Dezember 2010 (über Organismen für gemeinsame Anlagen) einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, festgesetzten Beschränkungen.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 18 der Satzung dahingehend anzupassen, dass dieser künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 18.** Die Rechnungslegungsdaten auf die im Rechenschaftsbericht der Gesellschaft Bezug genommen wird, werden von einem unabhängigen und externen Wirtschaftsprüfer (“réviseur d’entreprises”) überprüft. Der unabhängige und externe Wirtschaftsprüfer wird von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt und von der Gesellschaft vergütet.

Der unabhängige und externe Wirtschaftsprüfer wird alle Aufgaben und Pflichten, die im Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen vorgesehen sind, erfüllen.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Art. 22 der Satzung dahingehend anzupassen, dass dieser künftig wie folgt lautet:

„ **Art. 22.** Alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten bestimmen sich nach dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen sowie dem Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.“

Da keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Versammlung um 11 Uhr.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass das vorliegende Protokoll auf Anfrage der Erschienenen in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist. Ebenfalls auf Anfrage der Erschienenen ist im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung des vorliegenden Protokolls die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde vor den Erschienenen, die alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Präsidiums der außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte, diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: M. BARTNIK, M. HIRTZ, J. BURR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51011. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 6. November 2012.

Référence de publication: 2012144442/205.

(120190387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

AP3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.854.

Par résolutions signées en date du 12 octobre 2012, les associés ont décidé d'accepter la démission de Luke Hamill, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant, avec effet au 12 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012144260/13.

(120190539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

AOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 95, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012144259/10.

(120190399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «GESTFIN» (la «Société»), une société d'investissement à capital variable («Sicav»), établie et ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 87.187, con-

stituée suivant acte par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 832 du 31 mai 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2011, cet acte a été publié au Mémorial C, numéro 32 du 5 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nico THILL, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lydie MOULARD, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole PIRES, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Approbation des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 novembre 2011;
- Présentation et approbation du rapport du liquidateur et du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes de la liquidation pour la période du 22 novembre 2011 au 12 septembre 2012;
- Décharge aux administrateurs;
- Décharge au liquidateur;
- Décharge au réviseur d'entreprises agréé;
- Décision de conserver les documents sociaux au siège social de la société pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation;
- Décision de déposer les sommes et valeurs revenant à des titres dont les détenteurs ne se sont pas présentés lors de la clôture des opérations de liquidation auprès de la Trésorerie de l'État, Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de qui il appartiendra;
- Décision de clôturer la liquidation.

II. La présente Assemblée a été convoquée par:

- 1) des lettres de convocation adressées aux actionnaires de la Société datées du 8 octobre 2012 dont copie a été déposée au bureau et,
- 2) des avis de convocations publiés:
 - a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 octobre 2012 numéro 2489, et du 16 octobre 2012 numéro 2562;
 - b) dans le «Luxemburger Wort» en date du 6 octobre 2012 et du 16 octobre 2012.

III. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les parties et par le notaire instrumentant.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 118.838,793 actions en circulation, 30123,453 actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

V. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, l'Assemblée prend avec 11.573 de votes pour, 0 vote contre et 18.549 abstentions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 novembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la présentation et d'approuver le rapport du liquidateur et du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes de la liquidation pour la période du 22 novembre 2011 au 12 septembre 2012, de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs, qu'au liquidateur et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conserver les documents sociaux au siège social de la société pendant une période de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de déposer les sommes et valeurs revenant à des titres dont les détenteurs ne se sont pas présentés lors de la clôture des opérations de liquidation auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations à Luxembourg au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la SICAV «GESTFIN, en liquidation», qui cessera d'exister.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h35.

Tous frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. THILL, L. MOULARD, N. PIRES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 octobre 2012. Relation: RED/2012/1437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012144446/85.

(120190337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2012144413/10.

(120190241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

European Retail Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Investment Holding II S.à r.l.

Référence de publication: 2012144412/10.

(120190240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

European Property & Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2761 Luxembourg, 8, rue Yolande.

R.C.S. Luxembourg B 81.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144411/10.

(120189979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Faci International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.122.900,00.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 novembre 2012, a pris note du non renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, gérant de catégorie B, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 novembre 2012, a renouvelé les mandats des gérants :

- Monsieur Stéphan CROMBACK, gérant de fortune, gérant de catégorie A, Avenue du Vivier d'Oie 19, B-1000 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, gérant de catégorie B, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour FACI INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012144420/24.

(120190528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

European Immo Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144410/10.

(120189948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012144409/10.

(120190401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144399/10.

(120190683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012144408/11.

(120190236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Falcon ME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Falcon ME S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012144421/13.

(120190650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Folea S.A. SICAV-FIS I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.741.

Extrait traduit de l'assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2012

L'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur François Georges, né le 20 Mars 1967 à Luxembourg avec adresse au 34A, Boulevard de la Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée.

FIDUPAR

Référence de publication: 2012144419/12.

(120190103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Falcon ME S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012144422/13.

(120190641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 386 du 22 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidji Luxco (BC)

Signature

Référence de publication: 2012144418/14.

(120190491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Business Free, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 48, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.076.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 octobre 2012:

Résolutions:

L'assemblée générale nomme, en qualité de commissaire, PKF Weber & Bontemps, RCS Luxembourg B 135 187, siège social 6, Place de Nancy, L- 2212 Luxembourg en remplacement de PKF Abax Audit avec effet au 8 octobre 2012.

Le mandat du commissaire expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012144309/15.

(120190437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012144407/11.

(120190235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Eurytion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.668.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURYTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012144414/11.

(120190622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Cube Transport S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October,
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.233 ("NEIL"), and

Cube Infrastructure Fund, a société anonyme under the form of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.234, ("CUBE").

NEIL and CUBE being hereafter jointly referred to as the "Shareholders",

each represented by Mr Jérôme Alméras, director, acting individually, with full power of substitution, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declare that they currently hold all the shares of Cube Transport S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by a deed enacted by Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 6 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 February 2007 number 265, and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.242 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 29th June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 August 2012 number 2081.

The appearing parties, represented as above stated, being all the Shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and seventy thousand one hundred and eighty-eight euro (EUR 770,188.-) in order to raise it from its current amount of two million eight hundred and sixty-three thousand three hundred and eighty-eight euro (EUR 2,863,388.-) to an amount of three million six hundred and thirty-three thousand five hundred and seventy-six euro (EUR 3,633,576.-).

2. To issue one hundred and ninety-two thousand five hundred and forty-seven (192,547) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares to eight hundred and seventeen thousand five hundred and forty-six (817,546) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issuance.

3. To acknowledge the waiver by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, of its preferential subscription rights.

4. To accept the subscription and the full payment in cash by Cube Infrastructure Fund of all the hundred and ninety-two thousand five hundred and forty-seven (192,547) new ordinary shares to be issued by the Company.

5. To amend article six (6) paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the contemplated capital increase.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and seventy thousand one hundred and eighty-eight euro (EUR 770,188.-) in order to raise it from its current amount of two million eight hundred and sixty-three thousand three hundred and eighty-eight (EUR 2,863,388.-) to an amount of three million six hundred and thirty-three thousand five hundred and seventy-six euro (EUR 3,633,576.-).

NEIL, acting as Manager of the Company, specifically approved the said capital increase.

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one hundred and ninety-two thousand five hundred and forty-seven (192,547) new ordinary shares without nominal value so as to raise the total number of ordinary shares to eight hundred and seventeen thousand five hundred and forty-six (817,546) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of their issue.

Third Resolution

Subscription - Payment - Waiver

Thereupon, NEIL, represented as above stated, declared to expressly waive its preferential subscription rights concerning the newly issued shares to allow that all the said shares are subscribed for by and allotted to CUBE.

Thereupon, CUBE, represented as above stated, declare to subscribe to the one hundred and ninety-two thousand five hundred and forty-seven (192,547) new ordinary shares without nominal value, and to fully pay such shares in cash at an aggregate account value of seven hundred and seventy thousand one hundred and eighty-eight euro (EUR 770,188.-).

The Shareholders resolved to accept this subscription and payment and acknowledged that the newly issued ordinary shares have been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven hundred and seventy thousand one hundred and eighty-eight euro (EUR 770,188.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Fourth resolution

The shareholders resolved to amend article six (6) paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

Art. 6. Capital. (Paragraph 1). "The Company has a subscribed share capital of three million six hundred and thirty-three thousand five hundred and seventy-six euro (EUR 3,633,576.-), represented by eight hundred and seventeen thousand five hundred and forty-six (817,546) ordinary shares and ninety thousand eight hundred and forty-eight (90,848) Management Shares without nominal value. The Management Shares shall be held by Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, in abridged form NEIL, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand fifty euro (EUR 2,050.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL, une société anonyme constituée et établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.233 ("NEIL"); et

Cube Infrastructure Fund, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée et établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.234, ("CUBE").

NEIL and CUBE étant ci-après conjointement dénommés les "Actionnaires".

Chacun représenté par M. Jérôme Alméras, directeur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, ayant un pouvoir total de substitution, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les Actionnaires de Cube Transport S.C.A., une société en commandite par actions constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg le 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 265 le 28 février 2007, et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au registre des sociétés de Luxembourg sous le B 124.242 (la "Société"). Les statuts de la Société

ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, le 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2081 le 22 août 2012 (les "Statuts").

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, étant les Actionnaires de la Société, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 770.188,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions huit cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.863.388,-) à un montant de trois millions six cent trente-trois mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 3.633.576,-).

2. Emission de cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-sept (192.547) nouvelles actions ordinaires de manière à porter le nombre total d'actions ordinaires à huit-cent dix-sept mille cinq cent quarante-six (817.546) actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de leur émission.

3. Reconnaissance de la renonciation de Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A, à ses droits préférentiels de souscription.

4. Acceptation de la souscription et du paiement intégral en espèce par Cube Infrastructure Fund des cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-sept (192.547) nouvelles actions ordinaires devant être émises par la Société.

5. Modification de l'article six (6) paragraphe un (1) des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Lesquels comparants, représentés comme mentionnés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 770.188,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux millions huit cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.863.388,-) à un montant de trois millions six cent trente-trois mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 3.633.576,-).

NEIL agissant comme gérant de la Société a spécifiquement approuvé ladite augmentation de capital.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'émettre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-sept (192.547) nouvelles actions ordinaires, sans valeur nominale, de manière à porter le nombre total d'actions ordinaires à huit-cent dix-sept mille cinq cent quarante-six (817.546) actions sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de leur émission.

Troisième résolution

Souscription - Paiement - Renonciation

Ensuite, NEIL, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré renoncer expressément à ses droits préférentiels de souscription concernant les nouvelles actions émises pour permettre que ces dites actions soient souscrites par et allouées à CUBE.

Ainsi, CUBE, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-sept (192.547) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale et de payer intégralement ces actions en espèce à une valeur comptable globale de sept cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 770.188,-).

Les Actionnaires décident d'accepter cette souscription et le paiement et reconnaissent que les nouvelles actions ordinaires émises ont entièrement été payées en espèce et que la Société a à sa disposition le montant total de sept cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 770.188,-), la preuve dudit paiement ayant été apportée au notaire susmentionné qui confirme et enregistre expressément cette déclaration.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Capital. (Paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent trente-trois mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 3.633.576,-) divisé en huit-cent dix-sept mille cinq cent quarante-six (817.546) actions ordinaires et quatre-vingt-dix mille huit cent quarante-huit (90.848) Actions de Direction sans valeur nominale. Les Actions de Direction doivent être détenues par Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL en tant qu'actionnaire commandité."

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé Alméras, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49873. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144974/180.

(120191427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Balber Finance S.à r.l.

Fabrice Rota

Manager B

Référence de publication: 2012144912/14.

(120191128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.300,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

Le bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012144929/11.

(120191338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012144930/10.

(120191467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Financière d'Infrastructures de Transport Européen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.535.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Cube Transport S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124.242,

duly represented by Mr Olivier Yau, maître en droit,, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 22nd, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Financière d'Infrastructures de Transport Européen S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at four million six hundred fifty-one thousand five hundred eighty-eight euros (EUR 4,651,588.-) represented by four million six hundred fifty-one thousand five hundred eighty-eight (4,651,588) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager" as appropriate.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine his/their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Annual accounts and Allocation of profits.

20.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

20.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

20.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

20.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

20.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

20.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 21. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

21.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

21.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2012.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The four million six hundred fifty-one thousand five hundred eighty-eight (4,651,588) shares issued have been subscribed by Cube Transport S.C.A., aforementioned, for the price of forty-six million five hundred fifteen thousand eight hundred eighty-two euros (EUR 46,515,882.-) and the shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of all shares issued by Cube Norge A.S., a private limited company ("Aksjeselskap") incorporated under the laws of Norway, with its registered office at Klubbgaten 1, 4013 Stavanger, Norway, registered with Bronnoysund Register Center of Norway under number 996687732.

Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty-six million five hundred fifteen thousand eight hundred eighty-two euros (EUR 46,515,882.-) consists of four million six hundred fifty-one thousand five hundred eighty-eight euros (EUR 4,651,588.-) for the share capital of the Company and forty-one million eight hundred sixty-four thousand two hundred ninety-four euros (EUR 41,864,294.-) for the share premium.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Renaud de Matharel, CEO, born in Paris, France, on 2 August 1962, with professional address at 115, rue Reaumur, 75002 Paris, France.
 - Jérôme Alméras, Managing Partner, born in Sète, France, on 9 July 1970, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cube Transport S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B124.242,

dûment représentée par M. Olivier Yau, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 août 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, agissant avec la qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée et des statuts qui seront rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale Financière d'Infrastructures de Transport Européen S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tierces parties pour garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut émettre tout type de billets, d'obligations et emprunts obligataires et de manière générale émettre tout titre d'emprunt, de participation ou hybride en conformité avec le droit luxembourgeois.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 4.651.588,-), représenté par quatre millions six cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.651.588) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour examen. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique auprès de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à la Société, ou après qu'elle a accepté cette cession conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transmises à de nouveaux associés uniquement sous réserve de l'agrément d'un tel transfert par les associés survivants en assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés.

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives, sans préjudice des compétences conférées à l'assemblée générale, peuvent être valablement adoptées par des résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à adopter expressément écrites et votera par écrit.

8.4 Dans le cas d'un associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présents statuts. Dans un tel cas, toute référence à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique. Le cas échéant et selon le contexte, les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sauf si une majorité plus importante est prévue par les présents statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement adoptées que lorsqu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts nécessite l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance.

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et, le cas échéant, lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est indiqué dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. Il pourra être passé outre une telle convocation en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, la copie dudit document signé constituera une preuve suffisante. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, s'il y en a, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre de manière continue les uns les autres et permettant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, s'il en a été désigné a été désigné un, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il en a été désigné un, ou en son absence par le président temporaire, et le secrétaire (s'il en a été désigné un), ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être produits lors d'une procédure judiciaire, ou autre, seront signés par le président, s'il en a été désigné un, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être produits lors d'une procédure judiciaire, ou autre, seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'une telle délégation.

E. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Comptes annuels et Distribution des bénéfices.

20.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de résultat conformément à la loi.

20.2 Cinq pour cent (5%) au moins du bénéfice net annuel de la Société seront alloués à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à une telle affectation.

20.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite proportionnellement afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

20.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

20.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

21.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve que la Loi ou les présents statuts n'autorisent pas à être distribués.

21.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

F. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

22.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

22.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les quatre millions six cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.651.588) parts sociales émises ont été souscrites par Cube Transport S.C.A., susmentionnée, pour un montant de quarante-six millions cinq cent quinze mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 46.515.882,-) et les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature composé de toutes les actions émises par Cube Norge A.S., une «Aksjeselskap» constituée selon les lois de Norvège, ayant son siège social à Klubbgaten 1, 4013 Stavanger, Norvège, inscrite auprès du centre d'enregistrement Br0nn0ysund de Norvège sous le numéro 996687732.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été produite au notaire soussigné.

L'apport total de quarante-six millions cinq cent quinze mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 46.515.882,-) est composé de quatre millions six cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 4.651.588,-) pour le capital social de la Société et de quarante-et-un millions huit cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 41.864.294,-) pour la prime d'émission.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Renaud de Matharel, directeur général, né le 2 août 1962, à Paris, France, ayant pour adresse professionnelle le 115, rue de Réaumur, 75002 Paris, France.
 - Jérôme Alméras, directeur associé, né le 9 juillet 1970, à Sète, France, ayant pour adresse professionnelle le 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de cette même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yau, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49874. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145625/482.

(120191932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 139.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145627/10.

(120191672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 153.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012145628/11.

(120192371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Extrait de la lettre de résignation du 31 octobre 2012:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} novembre 2012:

- Mr Gian Luigi Costanzo, Membre du Conseil d'administration, Via Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour Generali Hedge Funds Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Francesco MOLINO / Benjamin WACKER

Director / Associate Director

Référence de publication: 2012145665/16.

(120192008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Financière de Winseler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.638.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 septembre 2012 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

BELTHUR ACCOUNTING LTD, ayant son siège social 1 Kings Avenue, Winchmore Hill, UK - London N21 3NA dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2018, en remplacement de WADEWOOD INVESTMENTS GROUP LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012145626/17.

(120192077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fortum Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.874.

EXTRAIT

Il convient de noter que la dénomination de l'associé Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch immatriculé au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro RCS B 171853 a été modifiée en Fortum Finance Ireland Limited Luxembourg Branch, avec effet au 5 octobre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145629/13.

(120191514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Frostbite I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 36.100.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012145631/10.

(120191762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fiduciaire Interrégionale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.629.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juillet 2012

4^e Résolution

L'assemblée générale confirme unanimement les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2012145624/14.

(120191575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Ferronnerie S & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffflange, 27, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.166.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145636/10.

(120191634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.640.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Messieurs Matthias Luecker et Sebastian Klatt de leurs postes de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145637/20.

(120192069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Financière Cronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

—
L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Financière Cronos SA», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.129, constituée suivant acte reçu le 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.648 du 4 août 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 1.812.300 (un million huit cent douze mille trois cents) actions ordinaires de catégorie A, 840.000 (huit cent quarante mille) actions de catégorie B et 2.994.318 (deux millions neuf cent nonante-quatre mille trois cent dix-huit) actions de catégorie C, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 15.471.733,32 par apurement, à due concurrence, des pertes figurant dans les comptes au 30 septembre 2012, afin que le capital soit ramené à EUR 1.581.053,04, sans suppression d'actions.

2. Création d'une quatrième catégorie d'actions: appelées actions super prioritaires de catégorie D avec détermination de leurs droits et particularités.

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 800.000,04, en vue de le porter de son montant après réduction dont question au point 1 de l'ordre du jour soit de EUR 1.581.053,04 à EUR 2.381.053,08 par l'émission de 2.857.143 actions super prioritaires nouvelles de catégorie D ayant les mêmes droits et obligations que les actions de catégorie C mais prioritaires par rapport aux actions C, à souscrire par les actionnaires actuels et à libérer entièrement par apurement au numéraire.

4. Acceptation de la souscription et libération.
5. Renouvellement du capital autorisé pour un montant de EUR 4.000.000,-
6. Modification des articles 5 et 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 15.471.733,32 (quinze millions quatre cent soixante et onze mille sept cent trente-trois euros et trente-deux cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 17.052.786,36.- (dix-sept millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-six euros et trente-six cents) à EUR 1.581.053,04.- (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinquante-trois euros et quatre cents), par réduction de la valeur nominale des actions à 0,28.- (zéro virgule vingt-huit cents), afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence telles qu'elles figurent dans les comptes au 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions: des actions super prioritaires de catégorie D, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de catégorie C mais prioritaires par rapport aux actions de catégorie C et plus amplement définies à l'article 5.2. 1° des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 800.000,04 (huit cent mille euros quatre cents) pour le porter de son montant actuel après la réduction de capital dont question au point 1 de l'ordre du jour soit de EUR 1.581.053,04.- (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinquante-trois euros et quatre cents) à EUR 2.381.053,08.- (deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cinquante-trois euros et huit cents) par l'émission de 2.857.143 (deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois) actions super prioritaires de catégorie D avec une valeur nominale de EUR 0,28.- (zéro virgule vingt-huit cents) chacune.

Quatrième résolution

Le Crédit Agricole (Suisse) S.A., ayant son siège social à CH-1204 Genève (Suisse), 4, Quai Général Guisan renonçant à son droit de souscription préférentiel, l'Assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.857.143 (deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois) nouvelles actions émises, un des deux actionnaires actuels soit la:

- ULRAN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri: à concurrence de 2.857.143 actions super prioritaires de catégorie D.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus le souscripteur prénommé, ici représenté par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social, et la libérer intégralement par apport au numéraire, de sorte que la société a maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 800.000,04.- (huit cent mille euros et quatre cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 4.000.000.- (quatre millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Sixième résolution

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide:

1° de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.381.053,08 divisé en 1.812.300 actions ordinaires de catégorie A, 840.000 actions de catégorie B, 2.994.318 actions prioritaires de catégorie C et 2.857.143 actions super prioritaires de catégorie D, toutes d'une valeur nominale de EUR 0,28.

5.2. 1° - Les actions super prioritaires de catégorie D donneront droit à un rendement distribué sous forme de dividende fixe prioritaire en 1^{er} rang, annuel cumulatif d'un montant égal à 20% (vingt pour cent) de leur prix de souscription soit EUR 0,28 et ne donnent droit à aucune autre distribution de dividendes.

Les actions super prioritaires de catégorie D ont jouissance à partir du 31/10/2012.

- Après distribution aux actions super prioritaires de catégorie D, les actions prioritaires de catégorie C donneront droit à un rendement distribué sous forme de dividende fixe prioritaire en 2^{ème} rang, annuel cumulatif d'un montant égal à 20% (vingt pour cent) de leur prix de souscription soit EUR 3,02 et ne donnent droit à aucune autre distribution de dividendes.

Les actions prioritaires de catégorie C ont jouissance à partir du 1^{er} septembre 2012.

- Après distribution aux actions super prioritaires de catégorie D et aux actions prioritaires de catégorie C, les actions de catégorie B donnent droit à un dividende fixe prioritaire en 3^{ème} rang, annuel cumulatif d'un montant égal à 25% (vingt-cinq pourcent) de leur prix de souscription soit EUR 10,- et ne donnent droit à aucune autre distribution de dividende.

2° Dans l'hypothèse (i) d'une vente de la Société ou d'une de ses immobilisations financières, (ii) d'une réduction de capital ou d'une liquidation de la société, les actions super prioritaires de catégorie D et les actions prioritaires de catégorie C donnent droit à un remboursement prioritaire respectivement en 1^{er} rang pour les actions D et en 2^{ème} rang pour les actions C de leur prix de souscription respectif soit EUR 0,28 par action D et EUR 3,02 par action C et au rendement prioritaire de 20% (vingt pour cent) accumulé et non distribué dont question au 1° ci-avant mais ne donnent droit à aucune distribution complémentaire, étant entendu que le dividende sera d'abord distribué aux actions super prioritaires de catégorie D.

3° Dans l'hypothèse d'une réduction de capital ou d'une liquidation de la société, les actions de catégorie B donnent droit, comme indiqué au point 1° ci-avant, à un remboursement prioritaire en 3^{ème} rang, après remboursement et paiement aux actions de catégorie D et C, de leur prix de souscription et au dividende prioritaire de 25% (vingt-cinq pourcent) accumulé et non distribué mais ne donne droit à aucune distribution complémentaire.

4° Le solde éventuel est distribué entre les actions de catégorie A.

Les articles 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 sont inchangés.

2° de modifier comme suit les articles 6.1, 6.2 et 6.3:

6.1 Le capital autorisé est fixé à EUR 4.000.000,- par création d'actions dont la valeur nominale sera identique à la valeur nominale des actions à la date de réalisation de l'augmentation de capital.

6.2 Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3 Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 31 octobre 2017, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps utile le capital souscrit à concurrence de EUR 4.000.000,- à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital.

Les articles 6.4 et 6.5 sont inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51262. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145647/137.

(120191895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145645/17.

(120192174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

In the year two thousand and twelve on the twenty third day of October,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPRO S.A., a société anonyme, having its registered office at L- 2146 Luxembourg, 63 rue de Merl, incorporated by deed enacted on the 14th of September 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1988 number 322 page 15449.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. André Sassel, with professional address in Diekirch.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - To transfer the Company's registered office address from L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl to L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume, and to amend subsequently the articles of incorporation.

2. - To revoke the statutory auditor;

3. - To nominate a new statutory auditor;

4. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office address from L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl to L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume and to amend the articles of incorporation to reflect this resolution.

Second resolution:

The meeting decides to revoke the statutory auditor Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie S. à r.l.

Third resolution:

The meeting decides to appoint as new statutory auditor Fiduciaire Générale de Marnach S. à r.l., with registered office at L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, R.C.S. B 97209.

Its mandate will end on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPRO S.A., ayant son siège social à L- 2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, constituée suivant acte reçu le 14 septembre 1988 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 de 1988 page 15449.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Andrée Sassel demeurant professionnellement à Diekirch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 500 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et modification subséquente des statuts.
2. Révoquer le commissaire aux comptes en place.
3. Nommer un nouveau commissaire aux comptes.
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et de modifier les statuts en conséquence.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie S. à r.l.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Fiduciaire Générale de Marnach S. à r.l., ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, R.C.S. B 97209.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.Gibert, A. Sassel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation:LAC/2012/50523. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012145615/86.

(120191876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.